# Chronique du temps passé

Comme promis voici le 2ème récit retraçant un peu l'histoire de Forges jadis……
Nous allons vous parler du château de Mandroux, ou plus précisément de la « Seigneurie de Mandroux ».

Comme toutes les belles histoires, commençons par la légende de Mandroux !

« Sur la commune de Forges mais tout près de Virson existe une très jolie fontaine qui se nomme la fontaine de Mandroux

" La fontaine en 2014 "

Elle est excessivement large, limpide et prétendument sans fond. On raconte à son sujet qu'une jeune et belle jeune fille habitant le château de Mandroux tout proche de la fontaine, lors d'une fête donnée en son intention fut poursuivie par un jeune courtisan. Malheureusement, dans sa fuite, elle se précipita dans la fontaine et le château disparut en même temps qu'elle !!

A certains jours, soi disant les jours de lune, on aperçoit au fond de la fontaine la silhouette du château et l'ombre de la jeune fille tout de blanc vêtue se reflétant dans le Crystal des eaux pures de la fontaine.»

C'est une belle légende ! mais cela reste une légende…. Maintenant revenons aux faits historiques beaucoup plus réels car tirés des archives de notre village par plusieurs anciens Forgiens très intéressés par le sujet à une époque de leur vie.

Citons par exemple M. Burgaud, instituteur qui a rédigé une monographie sur le village en 1910, M. Charron Marcel descendant de Eugène Charron créateur de la 1ère distillerie à Forges, M. Bouyer Yves, un anonyme tout simplement passionné de l'histoire ancienne de notre secteur.

Les plus anciens documents relatant l'existence de cette seigneurie remontent au mois de février de l'an 1447 dans un manuscrit des archives du château de Benon.

Ce manuscrit parle du « passage du Comté de Benon dans la grande Maison de Bretagne. »

*"1444-1447, Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, seigneur de l'Ile de Ré, de Marans et de Benon était entré en grâce auprès de Charles VII qui, par des lettres données à Tours en Septembre 1438, avait annulé l'arrêt de confiscation rendu contre lui par le parlement de Poitiers, et l'avait rétabli dans la possession de ses domaines.*

*Le Vicomte de Thouars (Louis d'Amboise) avait, anciennement, promis de marier Françoise , sa fille ainée, à Pierre, second fils du Duc de Bretagne. Longtemps entravée par les persécutions que le Vicomte avait essuyé de la part de Georges de la Trimouille, cette union fut enfin scellée en 1441. Françoise de Thouars reçut en dot le comté de Benon avec 4000 livres de rente sur l'Ile de Ré.*

*Le connétable de Richemont qui avait négocié le mariage, institua à cette occasion pour son héritier, Pierre de Bretagne son neveu, et lui donna même de son vivant la terre de Chatelaillon en Aunis et quelques autres seigneuries.*

*Par ce mariage, Antoine de Clermont héritier du vieux Chambellan Jacques de Surgères, était devenu vassal de Pierre de Bretagne pour sa terre de MANDEROUX, l'une des mouvances du Comté de Benon. Ce gentil homme par un acte d'aveu tel que le vassal était tenu d'en faire à chaque mutation de seigneur, reconnut au mois de Février 1447 qu'il tenait son hébergement et sa forteresse de MANDEROUX sise en la paroisse de Forges, à foi et hommage lige au très noble et très puissant Seigneur Pierre de Bretagne, Comte de Benon, à cause de madame sa femme et au « devoir de barbotin d'or quérable chaque année au jour de la saint Michel. "*

Voilà bien la preuve de l'existence du château qui à l'époque était écrit Manderoux mais que nous écrivons aujourd'hui Mandroux…..et que certains ont écrit Mondroux.

À bientôt pour la suite…..

# FORGES - «Chronique du temps passé »

Comme promis voici le 2ème récit retraçant un peu l'histoire de Forges jadis…….

Nous allons vous parler du château de Mandroux, ou plus précisément de la « seigneurie de Mandroux ».

Comme toutes les belles histoires, commençons par la légende de Mandroux !

« Sur la commune de Forges mais tout près de Virson existe une très jolie fontaine qui se nomme la fontaine de Mandroux.
Elle est excessivement large, limpide et prétendument sans fond. On raconte à son sujet qu'une jeune et belle jeune fille habitant le château de Mandroux tout proche de la fontaine, lors d'une fête donnée en son intention fut poursuivie par un jeune courtisant. Malheureusement dans sa fuite, elle se précipita dans la fontaine et le château disparut en même temps qu'elle !!
A certains jours, soi-disant les jours de lune, on aperçoit au fond de la fontaine la silhouette du château et l'ombre de la jeune fille tout de blanc vêtue se reflétant dans le cristal des eaux pures de la fontaine. »

C'est une belle légende ! mais cela reste une légende…. Maintenant revenons aux faits historiques beaucoup plus réels car tirés des archives de notre village par plusieurs anciens Forgiens très intéressés par le sujet à une époque de leur vie.
Citons par exemple M. Burgaud instituteur qui a rédigé une monographie sur le village en 1912 *, M. Charron Marcel descendant de Eugène Charron créateur de la 1ère distillerie à Forges, M. Bouyer Yves, un passionné de l'histoire ancienne de notre secteur.

---

Les plus anciens documents relatant l'existence de cette seigneurie remonte au mois de février de l'an 1447 dans un manuscrit des archives du château de Benon.

Ce manuscrit parle du « passage du Comté de Benon dans la grande Maison de Bretagne. »

*1444-1447, Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, seigneur de l'Ile de Ré, de Marans et de Benon était entré en grâce auprès de Charles VII qui, par des lettres données à Tours en Septembre 1438, avait annulé l'arrêt de confiscation rendu contre lui par la parlement de Poitiers, et l'avait rétabli dans la possession de ses domaines.*

*Le Vicomte de Thouars (Louis d'Amboise) avait, anciennement, promis de marier Françoise , sa fille ainée, à Pierre, second fils du Duc de Bretagne. Longtemps entravée par les persécutions que le Vicomte avait essuyé de la part de Georges de la Trimouille, cette union fut enfin scellée en 1441. Françoise de Thouars reçut en dot le comté de Benon avec 4000livres de rente sur l'Ile de Ré.*

*Le connétable de Richemont qui avait négocié le mariage, institua à cette occasion pour son héritier, Pierre de Bretagne son neveu, et lui donna même de son vivant la terre de Chatelaillon en Aunis et quelques autres seigneuries.*

*Par ce mariage, Antoine de Clermont héritier du vieux Chambellan Jacques de Surgères, était devenu vassal de Pierre de Bretagne pour sa terre de MANDEROUX, l'une des mouvances du Comté de Benon. Ce gentil homme par un acte d'aveu tel que le vassal était tenu d'en faire à chaque mutation de seigneur, reconnut au mois de Février 1447 qu'il tenait son hébergement et sa forteresse de MANDEROUX sise en la paroisse de Forges, à foi et hommage lige au très noble et très puissant Seigneur Pierre de Bretagne, Comte de Benon, à cause de madame sa femme et au « devoir de barbotin d'or quérable chaque année au jour de la saint Michel. »*

Voilà bien la preuve de l'existence du château qui à l'époque était écrit Manderoux mais que nous écrivons aujourd'hui Mandroux…..et que certains ont écrit Mondroux.

La châtellenie de Mandroux relevant du comté de Benon avait droit de haute et moyenne juridiction au devoir de 12 Livres tournois, à mouvance de Vassal, de Seigneur et Marmotin doit au prêtre 25 Sols payables par année.
De cette châtellenie relève les fiefs de Bazauges, La rouffière, Daucher, L'Aumonerie, La motte Drouard et l'église de Forges.

Voici la liste des propriétaires :

En 1501 _ Messire Philippe de Barbezières à cause de sa femme Demoiselle de Fonsèque, seigneur de Mandroux.

En 1579 _ Pierre de Magne Seigneur de Mandroux et Sigogne.

En 1614 _ Benjamin de Magne.

En 1671 _ un autre Pierre de Magne.

En 1711 _ Dame Philberte de Gassiou, Dame de Mandroux, veuve de François de Plantedoye vendit en 1717 à Paul Depont, ancien directeur de la chambre de commerce de La Rochelle.

En 1754 _ Paul François Depont.

Ce Paul François Depont est le dernier seigneur qui eut le droit de basse et moyenne justice selon des lettres trouvées à l'arsenal de La Rochelle est signé du roi Louis XIV qui lui conférait les privilèges attachés à la charge de trésorier général des finances.
Ses armoiries étaient d'Azur au pont d'or maçonné de sable.
Il eu deux fils l'ainé Paul, banquier est seigneur des Granges de Virson, St Vincent des chaumes, Basauge et la châtellenie d'Aigrefeuille.
Le second Jean Samuel, seigneur de Mandroux, conseiller du roi, maitre des requêtes ordinaires en son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité du Bourbonnais. Il est né à La Rochelle le 31 Mars 1725, il mourut le 23 décembre 1805.
Il était marié à Marie Madeleine de L'Escureul de la Touche.
Ses jugements de justice étaient exécutés en 1766 par MILLET juge de la châtellenie, FAURIE procureur fiscal et Pierre Jean ARGNAUD notaire royal héréditaire à Mandroux.

A l'approche de la révolution le seigneur habite surtout Paris, en 1791 il part à l'étranger et nous lisons en date du 28 Novembre 1792 :

*La municipalité assemblée dans la chambre commune par la voie de son procureur dit ; jusqu'à ce que le Sieur Depont dit de Mandroux cy-devant seigneur de la terre de Forges ait rapporté son certificat en règle d'existence en France, il est pensé émigré et ses biens confisqués au profit de la nation conformément à la loi de l'assemblée nationale. Il dépend à CHALLOU, le fermier l'exploitation des bois et futaies de Mandroux.*
*Le 10 Novembre 1793 les papiers du cy-devant seigneur son remis par son frère le cy-devant seigneur Depont des Granges de Virson à 2 citoyens , SIMONEAU et CHARRON Antoine qui apportent les dits papiers à la chambre commune.*
*La municipalité décide de les brûler le 17 Novembre. Le conseil général y est convoqué ainsi que tous les citoyens. Il ressort du procès verbal : « Aujourd'hui 17 Novembre 1793, l'an deuxième de la République Française une et indivisible à 3 heure de l'après-midi, nous, maire, officiers municipaux et notables de la commune de Forges assemblés face à la place de l'arbre de la liberté, y avons fait apporter les titres féodaux et seigneuriaux qui nous avoient été déposés dans notre commune ainsi qu'il appert par les 2 procès verbaux. Nous y avons à cet effet, en conformité de la loi, dressé un feu de joie d'iceux. Un nombre indéfinis de citoyens et citoyennes de tout âge s'y sont réunis et ont apporté du bois pour qu'ils fussent plutôt réduits en cendres.*
*Le citoyen maire, après y avoir mis le feu, a entonné l'hymne marseilloise ce qui a été par tous les spectateurs répété avec le zèle et l'ardeur du vrai Républicain. Les danses ont succédé à l'hymne et successivement des chansons relatives à la révolution en répétant sans cesse sa ira, sa ira. Cette fête a duré jusqu'à la nuit et s'est terminé par une farandole autour de l'arbre de la liberté en criant unanimement, Vive la République et nos représentants.*
*Signé ; Collon, Motay P, Frouin procureur de la commune, Michel P, Proust, greffier Louis Million.*

Après la période révolutionnaire le sieur Depont rentra en France où il mourut en 1805.

Le 15 Mai 1812 eut lieu la vente finale de la terre de Mandroux et dépendances au profit du mineur Jean-Charles François , fils de Jean Samuel Depont. Les géomètres levèrent un plan de la propriété, ce plan fut divisé en lots ou parcelle de lots puis fut adjugé aux habitants des villages voisins pour un prix moyen de 148,57 F l'hectare. Les propriétaires des terres de Mandroux ont du enlever de l'emplacement certain du château des pierres de construction, des tuiles etc etc qui ont du servir à construire le village de Villeneuve de Forges existant actuellement…On retrouve des traces des vestiges du château dans diverse maisons ( manteau de cheminée avec la croix des Templiers, linteaux de porte et fenêtres en pierres taillées et ornés de fresques etc etc…)
Ainsi se termina l'existence du château de Mandroux. Jusqu'à aujourd'hui seule « les fontaines » indiquaient le lieu présumé du château mais avec les nouvelles technologies d'aujourd'hui et en particulier la Géobiolocalisation, il est possible de déterminer plus exactement où a pu se situer le château et la chapelle.

**Mais surprise**, la suite dans le prochain numéro …….avec les « états généraux » et le cahier des doléances de la commune de Forges en 1789.